



E.H.P.A.D.

11, avenue Louis Thiollier
42570 – SAINT-HEAND

☎ : 04.77.30.41.14

☎ : 04.77.30.42.22

E mail : mais.ret.st.heand@wanadoo.fr

VERONIQUE L 164

PROTCOLE SUR LES CHUTES

LA PREVENTION : les points essentiels

- Tout intervenant auprès de la personne âgée doit être sensibilisé à ce problème
- Veiller à tout facteur de risque dans l'environnement
- Repérer les sujets à risques : ceux qui sont déjà tombés et ceux qui cumulent les facteurs de risques
- Identifier chez eux les facteurs individuels et environnementaux et corriger ceux qui sont modifiables
- Inciter le résident à la position debout et à la marche, à la verticalité (20' par jour)
- Lever systématiquement les résidents sauf indications contraires et en tout cas réduire l'alitement
- Bien maîtriser l'utilisation du lève-malade et du verticalisateur
- Prévenir la dénutrition et accentuer la vigilance si le résident est malade ou agité.
- L'usage des contentions physiques est limité et codifié : ANAES 2000. les contentions entraînent un déconditionnement physique et une confusion mentale qui sont à l'origine d'un risque plus élevé de chutes.

LA PRISE EN CHARGE DU RESIDENT A RISQUE : 5 axes d'intervention

1. médicaments : revoir si médicaments à risques
2. traiter la pathologie sous-jacente : troubles de la vue, pathologie neurologique, cardiaque, appareil locomoteur ...
3. rééducation et éducation : *kinésithérapie* (maintien des amplitudes, augmenter le tonus, améliorer l'équilibre, correction des attitudes vicieuses) *utilisation correcte des aides techniques* (déambulateur, canne) *soins podologiques.chaussures ou pantoufles adaptées.*
4. environnement : obstacles, éclairage, rampes, sol ni glissant ni antidérapant, barres d'appui(wc), chaises et fauteuils adaptés, appel malade simple à utiliser et accessible.
5. hygiène de vie : faire marcher les résidents et respecter au moins 20' de verticalisation/jour.

- ⇒ **La chute ne doit pas être banalisée : 10% sont des traumatismes graves**
- ⇒ **Toute chute fait l'objet d'un signalement écrit pour signalement et traçabilité.**
- ⇒ **La prévention est basée sur la recherche et la correction des facteurs de risques.**
- ⇒ **Cette lutte fait partie intégrante du plan d'action de développement de la bientraitance et du renforcement de lutte contre la maltraitance.**

Groupe référent : Sandrine CHRISTMANN IDE- Christine FOUCAULT AS-
Evelyne GENTY AS. Irène SIMON AS. J.P. GUILLARME AS. C.COUZON
Cadre supérieur de santé

Validation avril 2008

Médecin coordonnateur

Directeur

Cadre supérieur de santé